



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
15 août 2007  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2007**

10-14 septembre 2007, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Projet de descriptif de programme de pays  
relatif à la République démocratique du Congo**

Assistance proposée : 60 millions de dollars, dont  
25 millions à prélever sur le  
budget ordinaire et 35 millions à  
financer à l'aide de  
cofinancements et/ou d'autres  
ressources, notamment des  
ressources ordinaires

Période du programme : Cinq ans (2008-2012)

Cycle de l'assistance : Troisième

Catégorie sur la base de la décision 2005/13 : A

Assistance proposée par domaine de base du programme (en millions de dollars) :

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<b>Total</b>
Santé procréative	12	15	<b>27</b>
Population et développement	7	10	<b>17</b>
Égalité des sexes	5	10	<b>15</b>
Coordination du programme et assistance	1	–	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>35</b>	<b>60</b>



## I. Analyse de la situation

1. La République démocratique du Congo, qui a une superficie de plus de 2,3 millions de kilomètres carrés, a pour voisins neuf pays dont bon nombre a un passé politique instable. Du fait des longs conflits armés dont le pays a souffert, il n'y a eu qu'un recensement de la population et du logement (en 1984) et l'on ne dispose donc pas de données sociodémographiques fiables. Les années de crises politiques ont abouti à une guerre qui a duré de 1996 à 2001. Des élections ont eu lieu en 2006, mais la paix reste fragile. La population, estimée à 57,5 millions en 2005, est jeune, 59 % des Congolais ayant moins de 20 ans.

2. L'économie affiche des taux de croissance positifs depuis 2002 (6,6 % en 2005). Néanmoins, 71 % des Congolais disposent de moins d'un dollar par jour. Le taux annuel d'accroissement de la population est de 3,1 %. La fécondité cumulée est de 7,1 enfants par femme. Cinquante pour cent des jeunes ont leurs premières relations sexuelles avant d'avoir atteint l'âge de 15 ans. Une fille sur cinq a son premier enfant entre 15 et 19 ans. Un Congolais sur quatre pratique une méthode traditionnelle de planification de la famille, ce qui indique que le niveau des besoins non couverts est élevé. L'utilisation des méthodes contraceptives modernes, qui était de 15 % de la population concernée en 1985, est tombée à 4,4 % en 2001.

3. Les crises récurrentes et les conflits armés ont provoqué l'effondrement du système sanitaire. L'espérance de vie à la naissance n'est plus que de 46 ans. Malgré le fait que 60 % des accouchements sont assistés par un personnel qualifié, le manque de matériel et de fournitures altère la qualité des services fournis. Le taux de mortalité infantile est de 126 décès pour 1 000 naissances vivantes. Le taux de mortalité maternelle, lui, est de 1 289 décès pour 100 000 naissances vivantes et atteint 3 000 décès pour 100 000 naissances vivantes dans les zones touchées par les conflits. Des milliers de femmes et de filles souffrent de fistules obstétricales.

4. Les connaissances sur la transmission du VIH restent lacunaires et les efforts de prévention insuffisants. Le taux d'utilisation du préservatif est de 2,3 % et le taux de prévalence de l'infection au VIH de 4,4 %. On observe à cet égard des disparités importantes d'une province à l'autre et d'une catégorie sociale à l'autre, le taux de prévalence de l'infection à VIH allant de 8 % dans l'est du pays et dans les zones minières des provinces centrales à 20 % dans les forces armées. Ce même taux, chez les femmes enceintes, est de 4,6 %, tandis que le taux de transmission de la mère à l'enfant est de 25 %.

5. Les inégalités entre hommes et femmes sont nombreuses. Le taux d'inscription à l'école primaire est de 89 % pour les garçons, contre 79% pour les filles. Vingt pour cent seulement des femmes sont alphabétisées, contre 48 % des hommes. Le gouvernement compte seulement 9 femmes parmi ses 60 ministres et les femmes n'occupent que 8,4 % des sièges à l'Assemblée nationale. La violence sexuelle et sexiste, importante pendant le conflit armé, persiste et touche aujourd'hui toutes les provinces. En 2006, le Gouvernement a incorporé dans la Constitution la lutte contre la violence sexuelle et sexiste.

## II. Coopération passée et enseignements tirés

6. Le FNUAP a exécuté son premier programme de pays de 1986 à 1990. Le deuxième (2002-2006) a été prolongé jusqu'à 2007 pour permettre aux organismes

du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement d'harmoniser les cycles de leurs programmes. Le Fonds a suivi l'évolution des activités du programme et mobilisé des ressources supplémentaires pour les situations d'urgence humanitaire par l'intermédiaire de 11 antennes situées dans les provinces. Il a également constitué des partenariats avec des institutions nationales, des partenaires de la coopération bilatérale et des organismes des Nations Unies.

7. Dans le domaine de la santé procréative, le programme a, entre autres, permis : a) de renforcer les moyens techniques et de gestion des partenaires nationaux; b) de mettre au point, en partenariat avec le Ministère de la santé, un plan par étapes visant à réduire la mortalité maternelle, un plan national de sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative, un plan national de santé procréative et une politique nationale en la matière, axée plus particulièrement sur les jeunes et les adolescents; c) de fournir à 171 centres de maternité des produits de santé procréative, et de remettre en état 48 de ces établissements; d) de créer quatre centres pour les jeunes.

8. Dans le domaine de la population et du développement, le programme a permis : a) de mettre à jour la politique nationale de population et de la faire approuver; b) d'intégrer des indicateurs relatifs aux fistules, à la santé procréative ainsi qu'à la violence sexuelle et familiale dans la toute première enquête sur la population et la santé, réalisée en 2007; c) de réaliser un recensement de la population et du logement, élément de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

9. Dans le domaine de l'égalité des sexes, le programme a notamment permis : a) de mener des campagnes de mobilisation qui ont abouti à l'adoption et à la promulgation de lois visant la parité des sexes et l'élimination de la violence sexuelle et sexiste; b) de renforcer les moyens des centres d'aide judiciaire et des organisations de la société civile, en ce qui concerne l'autonomisation et la protection des femmes; c) d'appuyer des activités rémunératrices par l'intermédiaire d'associations féminines; d) d'accroître, par des actions de sensibilisation, la participation des femmes aux élections parlementaires et présidentielle de 2006.

10. Le deuxième programme s'est heurté à de nombreux obstacles tels que : a) des conflits armés récurrents, b) l'inefficacité du système bancaire, l'insuffisance du nombre d'établissements bancaires, en particulier en province, et les problèmes fréquents de liquidité; c) le fait que les organismes d'exécution n'ont guère pu utiliser la modalité d'exécution nationale; d) les difficultés rencontrées pour coordonner et harmoniser les interventions dans les programmes communs.

11. Parmi les enseignements tirés, on retiendra : a) qu'il faut élargir le champ d'application territorial et centrer les interventions par thème en partenariat avec d'autres organisations ou des partenaires bilatéraux, étant donné la taille du pays et le contexte actuel d'après conflit; b) que la présence du programme dans les 11 provinces, même s'il se traduit par une série de coûts (financiers, logistiques et en ressources humaines) a facilité l'observation et amélioré la capacité du FNUAP et du Gouvernement à réagir aux urgences et aux besoins des collectivités touchées; c) que le succès de la programmation commune et des programmes communs dépendait de l'engagement de tous les partenaires et du partage de l'information entre eux; d) que le fait que les partenaires nationaux aient eu la maîtrise de l'initiative commune de lutte contre la violence sexuelle et sexiste a permis d'obtenir l'appui de l'armée et de la police et leur participation active, et d'arriver à

une mobilisation efficace en faveur de l'adoption de lois plus sévères contre ce type de violence.

12. On s'est également aperçu qu'il était important que le bureau de pays participe à toutes les décisions portant sur la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, sur le cadre d'assistance au pays, sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et sur les groupes de travail. Cette participation a facilité l'intégration, dans le programme national de développement, de questions fondamentales du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et permis que des financements soient mobilisés, par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et par les mécanismes de gestion groupée des fonds. Le programme doit renforcer la capacité des homologues nationaux pour que ces résultats perdurent.

### **III. Programme proposé**

13. Le gouvernement et le FNUAP ont mis au point le programme proposé dans le contexte de la réforme de l'ONU et en collaboration avec la société civile et les organismes des Nations Unies. Le programme est basé sur : a) la stratégie nationale de réduction de la pauvreté; b) les politiques et les programmes sectoriels; c) le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2007-2011, directement inspiré du cadre d'assistance au pays établi à l'intention des donateurs et du système des Nations Unies; d) le rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement; e) le Plan d'action de Maputo.

14. Le programme a été élaboré dans un esprit soucieux des aspects culturels, respectueux de l'égalité des sexes et des droits de l'homme. Il vise à réduire la pauvreté en améliorant l'accès à des services de qualité concernant la santé procréative et la prévention de l'infection au VIH, et en incorporant les questions de population et d'égalité des sexes dans les politiques et programmes sectoriels. Il comporte trois volets : a) la santé procréative, b) la population et le développement, c) l'égalité des sexes.

#### **Composante santé procréative**

15. Le résultat escompté au titre de la composante santé procréative est le suivant : avant 2012, renforcement de l'utilisation de services de santé procréative et de prévention du VIH/sida de grande qualité dans les zones couvertes par le programme, notamment pour les jeunes, les femmes et les personnes touchées par le conflit. Ce résultat sera atteint au moyen de quatre produits :

16. *Produit 1 : Intégration de la planification familiale dans les programmes de prévention du VIH/sida, visant notamment les jeunes et les adolescents.* Le programme portera notamment sur : a) la sensibilisation des dirigeants politiques et communautaires en vue de gagner leur soutien aux activités de planification familiale; b) l'intégration des stratégies de prévention du VIH/sida dans les services de santé procréative, y compris en ce qui concerne les consultations et planification familiales prénatales et post-natales, conformément au Plan d'action de Maputo; c) le renforcement de la distribution de contraceptifs dans les communautés, notamment de préservatifs masculins et féminins; d) l'appui à la mobilisation sociale en faveur de la planification familiale et de la prévention des maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH/sida; e) le renforcement de la

communication en vue de changer les comportements chez les jeunes et les adolescents; f) la promotion chez les parents, les enseignants, les jeunes et les adolescents, de la communication sur les questions de santé et de droits en matière de sexualité et de procréation; g) l'institutionnalisation et le renforcement de l'éducation concernant la population et de la préparation à la vie familiale à tous les niveaux du système éducatif; h) l'établissement d'une assistance technique dans les services de santé procréative avec la participation de l'Université de Kinshasa; i) le renforcement des capacités nationales et des services de planification familiale dans les communautés et au niveau national.

17. *Produit 2 : Amélioration de la qualité de l'assistance médicalisée à la naissance et des soins obstétricaux et néonataux d'urgence dans les zones couvertes par le programme.* Conformément au plan d'action pour la réduction de la mortalité maternelle, le programme portera sur les volets suivants : a) le renforcement des capacités techniques et institutionnelles des structures visées; b) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des prestataires de soins de santé; c) l'appui aux campagnes de mobilisation sociale et de communication en vue de changer les comportements visant les communautés dans le but d'accroître la demande pour les services de santé procréative et de réduire la mortalité maternelle.

18. *Produit 3 : Élargissement de l'accès des personnes déplacées et des victimes des crises humanitaires aux services de santé procréative d'urgence, y compris les trousseaux de traitement post-exposition.* À cet égard, les actions suivantes seront entreprises : a) disponibilité de trousseaux de traitement post-exposition et des moyens d'urgence dans les zones touchées par des crises humanitaires; b) renforcement des capacités techniques et opérationnelles des prestataires de soins; c) renforcement de la gestion clinique des victimes de violence sexuelle.

19. *Produit 4 : Renforcement des capacités techniques et institutionnelles nationales en vue de mettre en place un système d'achat de produits de santé procréative.* Conformément au plan national de sécurité des produits de santé procréative pour 2005, le programme portera notamment sur : a) le renforcement des capacités techniques et managériales des directeurs de la logistique des produits en vue d'établir les prévisions d'achat et de constituer des stocks qui seront gérés de façon progressive; b) la remise en état des dépôts; c) l'appui à l'approvisionnement en préservatifs masculins et féminins.

### **Composante population et développement**

20. Le résultat escompté au titre de cette composante est le suivant : tenir compte, d'ici à 2012, des questions concernant la population, la santé procréative, la violence à l'égard des femmes et la violence sexuelle dans les politiques et programmes de développement. Ce résultat sera atteint grâce aux deux produits suivants.

21. *Produit 1 : Renforcement de la disponibilité de données ventilées par âge et par sexe dans les caractéristiques sociodémographiques de la population.* À cet égard, les actions suivantes seront entreprises : a) appui à l'action de sensibilisation, à la mobilisation des ressources et à l'assistance technique pour la conduite du deuxième recensement général de la population et de l'habitat; b) appui à la recherche opérationnelle sur la population, la santé procréative et l'égalité des sexes et diffusion des résultats des études entreprises; c) renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions produisant des données

sociodémographiques; d) utilisation de la base de données sur le système de gestion intégrée de l'information pour suivre la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de la stratégie de réduction de la pauvreté.

22. *Produit 2 : Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des ministères et partenaires concernés afin de tenir compte des questions concernant la population, la santé en matière de sexualité et de procréation, l'égalité des sexes, la violence à l'égard des femmes et la violence sexuelle, dans les politiques et les programmes de développement.* Les stratégies menées à cet égard porteront sur : a) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des responsables nationaux et provinciaux de la politique de population et de développement; b) la facilitation des processus de planification stratégique afin d'intégrer les questions relatives à la population, à la santé procréative et à l'égalité des sexes dans les politiques et les programmes de développement.

#### **Composante égalité des sexes**

23. Le résultat escompté au titre de cette composante est le suivant : mise en place, avant 2012, d'un environnement favorable à l'égalité et l'équité entre les sexes et à l'élimination de la violence sexuelle et de la violence à l'égard des femmes. Ce résultat sera atteint au moyen de deux produits.

24. *Produit 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des ministères et de l'Assemblée nationale en vue de promouvoir l'autonomisation économique et politique de la femme.* Les stratégies menées à cet égard porteront sur : a) le renforcement des capacités des principaux organismes publics; b) la facilitation de la mise en œuvre de la politique d'égalité entre les sexes dans la Constitution du pays; c) la mobilisation de ressources en vue de favoriser les activités génératrices de revenus, en collaboration avec la société civile; d) la prise en compte des questions relatives à l'égalité des sexes dans les processus budgétaires.

25. *Produit 2 : Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des réseaux et des organisations communautaires en vue de lutter contre la violence sexuelle et la violence à l'égard des femmes.* Le programme portera sur les volets suivants : a) renforcement des capacités des réseaux d'associations féminines, des jeunes, des médias et des organisations communautaires en vue de lutter contre la violence sexuelle et la violence à l'égard des femmes et de promouvoir la planification familiale, la santé procréative et la prévention du VIH; b) l'intensification des efforts de prévention de la violence sexuelle et de la violence à l'égard des femmes et des interventions destinées à y faire face; c) le plaidoyer en faveur de nouvelles lois destinées à mettre un terme à l'impunité des auteurs de violence sexuelle; d) la promotion de la surveillance de la violence sexuelle et de la sensibilisation à cette question dans les médias; e) l'appui aux associations féminines et aux parlementaires dans les activités de plaidoyer.

## **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

26. Le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale coordonnera, suivra et évaluera le programme à travers un groupe de travail intersectoriel composé de représentants de divers départements ministériels. Les mécanismes de suivi et d'évaluation seront centrés sur : a) l'analyse de la situation

au début du programme afin de dégager des indicateurs de référence; b) des visites sur le terrain; c) des réunions trimestrielles et annuelles d'évaluation; d) une évaluation du programme à mi-parcours; e) une évaluation finale du programme. Le Ministère de la planification coordonnera les composantes population et développement et égalité des sexes. Le Ministère de la santé coordonnera la composante santé procréative. Le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale créera, en collaboration avec le FNUAP et le PNUD, un groupe national d'exécution, qui apportera sa contribution au suivi et à l'évaluation du programme.

27. Le bureau de pays du FNUAP élaborera un plan de mobilisation des ressources, de concert avec le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies. Le FNUAP, par l'intermédiaire de ses bureaux locaux, assurera une présence continue dans les 11 provinces du pays. Le bureau de pays est composé d'un représentant, d'un représentant adjoint, d'un administrateur de programme recruté sur le plan international, de deux conseillers techniques principaux, de deux représentants assistants, d'un directeur des opérations recruté sur le plan international, de trois administrateurs de programme recrutés sur le plan national, de deux administrateurs auxiliaires et de personnel de projet national, d'assistants et d'auxiliaires s'occupant du programme, des finances et de l'administration. Le bureau engagera du personnel supplémentaire pour renforcer sa présence dans les bureaux locaux. Les équipes de services techniques de pays du FNUAP à Dakar (Sénégal) et à Addis-Abeba (Éthiopie) fourniront une assistance technique pour l'exécution du programme.

## Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la République démocratique du Congo

Composantes du programme	Résultats attendus, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays*	Produits, indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources nécessaires par composante du programme
<b>Priorités nationale : a) améliorer l'accès aux services sociaux de base; b) prévenir la propagation du VIH/sida</b>				
<b>Résultat attendu du PNUAD : amélioration de l'accès aux soins de santé et de l'équité</b>				
<b>Résultat attendu du PNUAD : accélération et intensification de la prévention du VIH/sida, notamment chez les femmes et les jeunes</b>				
Santé procréative	<p><i>Produit</i> : Avant 2012, renforcement de l'utilisation de services de santé procréative et de prévention du VIH/sida de grande qualité dans les zones couvertes par le programme, notamment pour les jeunes, les femmes et les personnes touchées par le conflit</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié</li> <li>Taux d'utilisation des services de maternité sans risque</li> <li>Taux de prévalence de contraceptifs modernes</li> <li>Taux d'infections transmises sexuellement et de prévalence du VIH/sida chez les jeunes</li> <li>Taux d'infections transmises sexuellement et de prévalence du VIH/sida chez les femmes enceintes</li> <li>Proportion de jeunes bénéficiant de services de santé procréative pour les jeunes et les adolescents</li> </ul>	<p><i>Produit 1</i> : Intégration de la planification familiale dans les programmes de prévention du VIH/sida, visant notamment les jeunes et les adolescents</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion de femmes bénéficiant de soins prénatals, postnatals et de services de planification familiale testés volontairement</li> <li>Nombre de structures de santé ayant intégré la prévention du VIH/sida dans leurs services de santé procréative</li> <li>Nombre de femmes et de jeunes testés pour des infections transmises sexuellement et ayant subi le dépistage du VIH/sida</li> <li>Nombre d'écoles primaires et secondaires et d'universités offrant des cours sur la population et le développement, la santé procréative et le VIH/sida</li> <li>Nombre de structures bénéficiant d'un appui et offrant des services de santé procréative spécialement conçus pour les jeunes</li> </ul> <p><i>Produit 2</i> : Amélioration de la qualité de l'assistance médicalisée à la naissance et des soins obstétriques et néonataux d'urgence dans les zones couvertes par le programme</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de structures offrant des services de maternité sans risque, notamment de soins prénatals et postnatals et de planification familiale</li> </ul>	<p>Ministère de la santé; Programme national de santé procréative; Programme national de santé procréative pour les jeunes et les adolescents; Programme national plurisectoriel de lutte contre le VIH/sida</p> <p>Forces armées nationales; Police nationale</p> <p>Réseau de jeunes pour la population et le développement; Réseau des femmes ministres et parlementaires africaines; Réseau Islam et population; Réseau des journalistes et communicateurs spécialistes des questions de population</p> <p>Universités de Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani</p>	27 millions de dollars (dont 12 millions prélevés sur les ressources ordinaires et 15 millions sur d'autres ressources)



Composantes du programme	Résultats attendus, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays*	Produits, indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources nécessaires par composante du programme
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion d'avortements non médicalisés chez les adolescents</li> <li>Proportion de personnes touchées par des crises humanitaires et bénéficiant de services de santé procréative</li> <li>Taux de mortalité maternelle et nombre de décès néonataux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de personnes bénéficiant de services de maternité sans risque</li> <li>Nombre de femmes bénéficiant de services de santé procréative</li> <li>Nombre de fistules diagnostiquées et traitées</li> </ul> <p><i>Produit 3</i> : Élargissement de l'accès des personnes déplacées et des victimes de crises humanitaires aux services de santé procréative d'urgence, y compris les trousseaux de traitement post-exposition</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de victimes de violence sexuelle et de violence à l'égard des femmes bénéficiant de services de santé procréative</li> <li>Nombre de personnes déplacées et touchées par des crises humanitaires qui bénéficient de services de santé procréative</li> <li>Proportion de victimes de violence sexuelle et de violence à l'égard des femmes bénéficiant de trousseaux de traitement post-exposition</li> </ul> <p><i>Produit 4</i> : Renforcement des capacités techniques et institutionnelles nationales en vue de mettre en place un système d'achat de produits de santé procréative</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Deux dépôts de province fonctionnels</li> <li>Mise en œuvre complète de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative</li> <li>Les partenaires locaux gèrent au moins 50 % du système d'achat</li> </ul>	Agency for International Development des États-Unis; Organismes des Nations Unies; Banque mondiale	

\* Avec la publication de l'enquête sur la population et la santé 2007, les autorités pourront établir des indicateurs de référence qui serviront à élaborer le programme d'action du pays.

Composantes du programme	Résultats attendus, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays	Produits, indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources nécessaires par composante du programme
<b>Priorités nationales : a) améliorer la qualité des statistiques; b) améliorer la qualité de vie des groupes vulnérables, notamment des femmes</b>				
<b>Résultats attendus du PNUAD : levée des contraintes empêchant le pays de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement</b>				
Population et développement	<p><i>Produit</i> : Tenir compte, d'ici à 2012, des questions concernant la population, la santé procréative, la violence à l'égard des femmes et la violence sexuelle dans les politiques et programmes de développement</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption par le Gouvernement d'une politique nationale de la population</li> <li>• Prise en compte des éléments de la politique nationale de population dans les politiques sectorielles</li> <li>• Communiqués de presse</li> <li>• Nombre de déclarations faites par des dirigeants</li> </ul>	<p><i>Produit 1</i> : Disponibilité accrue de données sur les caractéristiques sociodémographiques de la population ventilées par âge et par sexe</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'analyses thématiques sur les caractéristiques démographiques et les liens entre population et développement</li> <li>• Existence de données produites par le deuxième recensement général de la population et de l'habitat</li> <li>• Existence de données provenant d'enquêtes sociodémographiques</li> <li>• Existence d'une carte de la pauvreté</li> </ul> <p><i>Produit 2</i> : Renforcement des capacités techniques et institutionnelles des ministères et partenaires concernés afin de tenir compte des questions concernant la population, la santé en matière de sexualité et de procréation, la violence sexuelle et la violence à l'égard des femmes dans les politiques et programmes de développement</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de plans, programmes et projets sectoriels bénéficiant d'un appui, qui tiennent compte des questions concernant la population, la santé procréative, l'égalité des sexes, la violence sexuelle et la violence à l'égard des femmes</li> <li>• Montant des ressources mobilisées par le Gouvernement pour appuyer le troisième programme de pays du FNUAP</li> </ul>	<p>Assemblée nationale; Ministères de : la planification; l'intérieur et la décentralisation; et la condition de la femme; Institut national de la statistique</p> <p>Réseau des femmes ministres et parlementaires africaines; Réseau des journalistes et communicateurs spécialistes des questions de population</p> <p>Universités; Organisations religieuses</p>	<p>17 millions de dollars (dont 7 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 10 millions sur d'autres ressources)</p>

<i>Composantes du programme</i>	<i>Résultats attendus, indicateurs de résultats, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs d'exécution, points de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources nécessaires par composante du programme</i>
Égalité des sexes	<p><i>Produit</i> : Mise en place, avant 2012, d'un environnement favorable à l'égalité et l'équité entre les sexes et à l'élimination de la violence sexuelle et de la violence à l'égard des femmes</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiqués de presse sur les questions relatives à l'égalité des sexes</li> <li>• Nombre de déclarations concernant les questions d'égalité des sexes faites par des dirigeants</li> <li>• Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes</li> <li>• Femmes représentées dans les institutions nationales, provinciales et locales</li> </ul>	<p><i>Produit 1</i> : Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des ministères et de l'Assemblée nationale en vue de promouvoir l'autonomisation économique et politique de la femme</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de dispositions discriminatoires à l'égard des femmes qui ont été révisées et promulgation de dispositions favorisant les femmes et les jeunes</li> <li>• Nombre de femmes représentées dans le processus de prise de décisions aux niveaux national, provincial et local</li> </ul> <p><i>Produit 2</i> : Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des réseaux et organisations communautaires afin de lutter contre la violence sexuelle et la violence à l'égard des femmes</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion de femmes victimes de violence sexuelle bénéficiant d'une assistance judiciaire et de conseils juridiques, d'un appui psychosocial et d'une assistance économique</li> <li>• Nombre de décisions de justice à l'encontre d'auteurs de violence sexuelle</li> <li>• Nombre d'affaires de violence sexuelle signalées et ayant fait l'objet de poursuites judiciaires</li> <li>• Nombre de dirigeants engagés dans la lutte contre la violence sexuelle et la violence à l'égard des femmes</li> <li>• Proportion de femmes victimes de violence sexuelle et de violence due à leur condition de femmes</li> </ul>	<p>Assemblée nationale; Ministères de : la planification; l'intérieur et la décentralisation; de la condition de la femme; Institut national de la statistique</p> <p>Réseau des femmes ministres et parlementaires africaines; Réseau des journalistes et communicateurs spécialistes des questions de population</p> <p>Universités; Organisations religieuses</p>	<p>15 millions de dollars (dont 5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 10 millions sur d'autres ressources)</p> <hr/> <p>Total pour la coordination du programme et l'assistance : 1 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>